303954572 SB 80B 28

PROTEXSUR

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 29 JUIN 2000

A80

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTEREAU
2 4 AOUT 2000

L'An Deux Mil

Le Vingt Neuf Juin à Onze Heures

Au Siège Social : 127, avenue Carnot
77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS

Les Administrateurs de la Société Anonyme PROTEXSUR, au capital de 500.000 francs, se sont réunis sur la convocation de leur Présidente.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Madame Andrée FEREDY, Administrateur,
Monsieur Philippe FEREDY, Administrateur,
Madame Noëlle BOISSEL, Administrateur ,
Monsieur Pierre FEREDY, Administrateur.

ABSENT :

Néant.

La séance est présidée par Monsieur Philippe FEREDY, Madame Noëlle BOISSEL remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Philippe FEREDY rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration.

I) NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après un échange de vues, les Administrateurs nomme Monsieur Philippe FEREDY, demeurant à L'HAY LES ROSES (94240) 127, rue de Chalais, Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Madame Andrée FEREDY démissionnaire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à Onze Heures Trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la secrétaire.

Président
Philippe FEREDY

Secrétaire
Noëlle BOISSEL

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE A TITRE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2000

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTEREAU
2 4 AOUT 2000

L'An Deux Mil

Le Vingt Neuf Juin à Dix Heures Trente

Au Siège Social : 127, avenue Carnot
77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS

les actionnaires de la Société Anonyme PROTEXSUR au capital de 500.000 francs , se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie à titre Extraordinaire, sur la convocation qui leur en a été faite par le Conseil d'Administration, au moyen de lettres individuelles adressées à chacun d'entre eux.

Madame Andrée FEREDY préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

Madame Noëlle BOISSEL et Monsieur Philippe FEREDY les deux plus forts actionnaires présents et acceptants sont nommés scrutateurs.

Monsieur Pierre FEREDY remplit les fonctions de secrétaire.

Madame la Présidente constate au vu de la feuille de présence signée par les actionnaires au moment de leur entrée en séance, que les actionnaires présents ou représentés, possèdent ensemble plus du quart du capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée. Elle peut valablement délibérer.

Puis, Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires, les documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le registre des délibérations des Assemblées Générales,
- la feuille de présence, certifiée par les membres du bureau,
- les comptes annuels,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- une copie des lettres individuelles de convocation,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale,
- le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires.

Madame la Présidente déclare que tous les documents et pièces qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au Siège Social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée le reconnaît et lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouvel Administrateur.

Madame la Présidente demande ensuite au secrétaire de donner lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Après un échange de vues entre actionnaires et après que Madame la Présidente, au nom du Conseil d'Administration, ait fourni toutes explications sur les questions posées, il est procédé au vote des résolutions suivantes :

UNIQUE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Philippe FEREDY demeurant à L'HAY LES ROSES (94240) 127, rue de Chalais, en qualité de nouvel Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à Onze Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Présidente
Andrée FEREDY

Secrétaire
Pierre FEREDY

Scrutateur
Noëlle BOISSEL

Scrutateur
Philippe FEREDY